ONGLET GESTION LOCATIVE

Nos honoraires d'agence

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE	BAREME AU 1 ^{ER} JANVIER 2017
	Tarifs en TTC (T.V.A 20% en vigueur)
Biens loués à usage d'habitation ou mixte	Calculés sur loyers nets encaissés (hors
	charges locatives)
■ Jusqu'à 500 euros	7,5% HT soit 9 % TTC
■ De 501 euros à 650 euros	6,66% HT soit 8 % TTC
■ De 651 euros à 850 euros	5,83% HT soit 7 %T TC
■ A partir de 851 euros	5 % HT 6 % TTC
Locations meublées à usage d'habitation	
Tous types de biens	7,5 % HT soit 9 %TTC
Locations à usage commercial ou	
professionnel	
Tous types d'usage	8,33 % HT soit 10 % TTC
Locations de boxes, garages ou parkings	Forfait 10 € TTC

ONGLET SYNDIC

Nos honoraires d'agence

■ HONORAIRES DE SYNDIC	BAREME AU 1 ^{ER} JANVIER 2017
Lot principal FORFAIT MINIMU	M → 800 € HT soit 960 € TTC
Honoraires de 6 à 15 lots	150 € HT soit 180 € TTC /Lot
Honoraires de 16 à 30 lots	135 € HT soit 162 € TTC /Lot
• Honoraires de 31 à 50 lots	130 € HT soit 156 € TTC /Lot
• Honoraires de 51 à 80 lots	125 € HT soit 150 € TTC /Lot
• Honoraires à partir de 81 lots	120 € HT soit 144 € TTC /Lot
Honoraires pour lots à usage commercial	150 € HT soit 180 € TTC /Lot
• Honoraires pour lots à usage professionnel type	bureau 140 € HT soit 168 € TTC /Lot
Lot secondaire – non rattaché à un lot principal	
Garage - Parking - Cave	10 € HT soit 12 € TTC /Lot

ONGLET TRANSACTIONS LOCATIVES

Nos honoraires d'agence

HONORAIRES DE LOCATIONS	BAREME AU 1er JANVIER 2017 Tarifs en TTC (T.V.A 20% en vigueur)
Locations vides à usage d'habitation ou mixte	Calculés sur loyers nets annuels (*)
Du studio au 4 pièces	14%TTC (*)
5 pièces et +	13%TTC (*)
Locations meublées à usage d'habitation	
Tous types de biens	14 %TTC (*)
Locations à usage commercial ou professionnel	
Tous types d'usage	8 % TTC (calculé sur loyer triennal)
Locations de boxes, garages ou parkings	10 %TTC sur loyers nets annuels
PRESTATIONS PARTICULIERES	A LA CHARGE DU DEMANDEUR
□ Rédaction de contrat de bail	
→ Bail d'habitation	208,34 € HT soit 250 € TTC
→ Bail commercial	350 € HT soit 420 € TTC
□ Etat des lieux	3 € TTC /m2
HONORAIRES DE TRANSACTIONS	BAREME AU 1ER JANVIER 2017
Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Peuvent être à la charge du vendeur ou de l'acquéreur
□ Jusqu'à 70 000 €	10 % TTC
□ De 70 001 € à 100 000 €	7 % TTC
□ De 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC
□ De 200 001 € à 250 000 €	5 % TTC
□ De 250 001 € à 350 000€	4 % TTC
□ A partir de 350 001 €	3 % TTC
Locaux à usage industriel ou commercial	10 % TTC
Fonds de commerce, cession de droit au bail	10 % TTC
Terrains à bâtir	10 % TTC
Garages, parkings, boxes	4 % TTC
Rédaction du compromis de vente	500 € HT soit 600 € TTC
Avis de valeur écrit (sans mandat)	
■ Ventes	
→ Appartement ou maison	150 € HT soit 180 € TTC
→ Immeuble à usage d'habitation	50 € HT soit 60 € TTC /lot principal
■ Locations	50 € HT soit 60 € TTC /lot principal

* <u>LOI ALUR</u> : Les honoraires de location affichés sont partagés entre le propriétaire et le locataire et constituent : La visite du locataire - la constitution du dossier du locataire - la rédaction de bail - l'état des lieux.

Montant maximal des honoraires de location suivant la localisation de bien, montant TTC par m2 de surface habitable (décret du 1er août 2014) : zone très tendue : 12 euros – zone tendue : 10 euros – autre zone : 8 euros. Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire, montant TTC par m2 de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 3 euros.